

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2024

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

Délibération DC 2024-065

Avenant au marché de réfection généralisée - Montfort sur Boulzane

Date de convocation : 5 avril 2024	Liste des délibérations affichées le : 2024		
Nombre de conseillers en exercice : 82	Présents : 50 à l'ouverture de la séance		
Absents et dépôts de pouvoirs : 10	Excusés : 12	Autres absents : 10	Votants : 60

Présents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Jean-Pierre ADROIT (Belcaire), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Georges RAMON (Belvis), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Evelyne GARROS (Chalabre), Joseph LLOPIS (Comus), Eric ASTIER (Corbieres), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Jacques PETIT (Escouloubre), Christian SOULA (Espéraza), Rose-Marie DAROT (Espéraza), Elvire ANDREWS (Espéraza), Patrick CAZAUD (Espéraza), Didier PARIS (Fontanes de Sault), Dominique BRUCHET (Gincla), Daniel CALVI (Ginols), Yves ANIORT (Granes), Alain PIGA (Joucou), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Jean-Jacques GERVAIS (Le Clat), Francis SAVY (Mazuby), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Alain BONNERY (Nébias), Stéphane SIPRA (Niort de Sault), Jean Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Olivier FERRIER (Puivert), Pierre CASTEL (Quillan), Amandine MORENO (Quillan), Jacques MANDRAU (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Hervé CHAPUT (Rodome), Jean-Louis BOUSQUET (Roquefeuil), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Serge BACAVE (Saint Benoit), Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol), Cédric PLICHARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Rose Marie MANAUD (St Martin Lys), Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette), Thierry COUTEAU (Ste Colombe sur l'Hers) et Georges BENNAVAIL (Val du Faby).

Procurations : Philippe PARRAUD (Axat) à Christian SOULA (Espéraza), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude) à Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre) à Evelyne GARROS (Chalabre), Jacques MAMET (Chalabre) à Bernard VAQUIÉ (Camurac), Sauveur TRANIELLO (Marsa) à Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Jean Marc MURATORIO (Mérial) à Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol), Jacques SIMON (Quillan) à Jacky ONDEDIEU (Coudons), Martine DAFFOS (Quillan) à Yves ANIORT (Granes), Jean-Christophe GAUVRIT (Tréziers) à Serge BACAVE (St Benoit) et Anthony CHANAUD (Val du Faby) à Francis SAVY (Mazuby).

Excusés : Jean Claude MICHELOU (Axat), Lucien RIVIE (Belfort sur Rebenty), Alfred VISMARA (Cailla), Julie LE MORVAN (Espéraza), François LACROIX (Espezet), Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens), Gilles ALARD (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Mohamed EL HABCHI (Quillan), Sylvie BRINGUIER (Val de Lambronne) et Marc RIVALS (Villefort).

Absents : Christophe PIQUEMAL (Aunat), Claire THENARD (Courtauly), Olivier FROMILHAGUE (Espéraza), Gaël SAN MARTIN (Espéraza), Patrick EMERY (Galinagues), Christian ARAGOU (Le Bousquet), Nadia PARACHINI (Quillan), Jean POLY (Quillan), Jérôme ARTIGUES (Rivel) et Marielle BASTOU (St Louis et Parahou)

Secrétaire de séance : Serge MOUNIE

Le Conseil a attribué lors de sa séance du 14 décembre 2023 le marché de réfection généralisée avec mise au gabarit de la Route Forestière de TRABALOUSE en Forêt Communale de MONTFORT-SUR-BOULZANE à l'EURL ALARY Freddy pour un montant de 108 923,00 € HT.

Suite à l'installation du chantier sur place, l'entrepreneur propose une solution technique moins onéreuse pour répondre au traitement de l'effondrement par la substitution du revêtement au profit d'une géorille permettant la revégétalisation.

Cependant, afin de répondre aux exigences environnementales concernant le remplacement des ouvrages de franchissement de cour d'eau, il est demandé la mise en place d'un pompage par l'ONF, maître d'œuvre, afin de garantir la continuité hydraulique pendant la durée des travaux ainsi que la mise en place d'une continuité environnementale dans l'ouvrage de franchissement.

Incidence financière de l'avenant :

La modification du prix n° 10 du Détail Quantitatif Estimatif génère une économie de 7 000 € HT, alors que la prise en compte des prescriptions environnementales associée génère une plus-value de 2 300 € HT

Montant de l'avenant HT : - 4 700,00€ HT

Montant de l'avenant TTC : - 5 640,00 € T.T.C.

% d'écart introduit par l'avenant : - 4,31 %

Nouveau montant du marché public :

Montant HT : 104 223,00 €

Montant TTC : 125 067,60 €

Incidence sur le délai de réalisation :

Le délai de réalisation est repoussé au 31 octobre pour prise en compte des contraintes environnementales.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver par avenant les modifications proposées.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du Code de la Commande Publique,

Vu la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réfection des routes et pistes forestières suite aux intempéries de la tempête Gloria signée entre la collectivité et la commune de Montfort-sur-Boulzane,

Vu la délibération du Conseil n° DC 2023-102 du 14 décembre 2023 portant attribution du marché de réfection généralisée avec mise au gabarit de la Route Forestière de Trabalouse en Forêt Communale de Montfort-sur-Boulzane,

Vu le projet d'avenant soumis par l'ONF en qualité de Maître d'œuvre ;

Considérant que l'objectif de réfection peut être atteint par une solution technique équivalente à celle initialement prévue à un coût inférieur,

Considérant que cette solution technique peut être mise en œuvre dans le respect des mesures environnementales,

Considérant la non-opposition de la commune de Montfort-sur-Boulzane au projet d'avenant dont elle a été informée,

Après en avoir délibéré,

Conseillers présents	42	Suffrages exprimés	51
Retrait avant vote	0	Pour	51
Abstention	0	Contre	0

Article 1 : Les modifications proposées pour répondre au traitement de l'effondrement prévu dans les pièces du marché de réfection généralisée avec mise au gabarit de la Route Forestière de TRABALOUSE en Forêt Communale de MONTFORT-SUR-BOULZANE sont approuvées.

Le montant du marché est donc porté à 104 223,00 € HT et son exécution est prorogée jusqu'au au 31 octobre 2024.

Article 2 : Le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution des présentes, en particulier par voie d'avenant.

Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 3/05/2024
- ❖ et de sa publication le 3/05/2024

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-011-200043776-20240411-DC_2024_065